

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur le rapport du Groupe Conseil UDA et la réponse de CMQR relativement à la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Yolande Boulanger

Date: 2026-06-28

Réponse pour le ministère des Transports, l'OTC, et l'UDA.

Analyse concernant le projet de la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic. L'UDA, après avoir évalué tous les mémoires déposés à l'OTC jusqu'à la fin janvier 2026, demande encore plus de mémoires. Cela démontre d'une façon assez évidente que Transports Canada présente encore, à l'heure actuelle, que le projet de la voie de contournement n'est absolument pas prêt d'être débuté.

L'OTC se doit de refuser la permission de débiter les travaux tant il y a aussi longtemps que les études ne seront pas à point. Dans le rapport, il est mentionné que l'analyse conclut que le projet ne représente pas d'impact lié à l'eau, qui serait à la fois permanent et imprévisible à corriger, assez grave pour empêcher sa réalisation.

J'aimerais porter à votre attention que les assureurs de la municipalité de Frontenac, ainsi que de la ville de Lac-Mégantic, ont REFUSÉ de prendre le risque en disant que ce n'était pas un RISQUE, mais plutôt une évidence que ce projet représentait.

RISQUE, selon le dictionnaire, signifie : danger inconvenient possible.

ÉVIDENCE lui, signifie : caractère de ce qui est évident.

ÉVIDENT : Qui s'impose à l'esprit par son caractère de CERTITUDE.

Que vous faut-il de plus?

Le rapport mentionne aussi que certains effets négatifs sont attendus et les incertitudes subsistent.

La conscience de tous citoyens devrait s'activer avec, spécialement ou principalement, le risque à l'égard de l'eau, soit la nappe phréatique sur laquelle il y a un arrêté ministériel s'objectant à tous travaux à cet endroit.

Il vous faut savoir que plus de 6000 citoyens de Frontenac, Lac-Mégantic et Nantes sont abreuvés par cette nappe d'eau. Mais il y en a encore bien plus car la Rivière Chaudière, qui est à proximité, coule jusqu'au Fleuve St-Laurent et risque aussi la contamination suite aux travaux. Plusieurs municipalités riveraines s'abreuvent eux aussi à même la Rivière Chaudière, dont une assez importante en population, soit St-Georges de Beauce.

La protection des puits municipaux doit être assurée. Vous parlez de prolonger la période de surveillance à 25 ans. Pourquoi ne pas vous engager à vie si vous êtes capable d'approuver le projet tel que présenté?

À garder en mémoire que le tracé a été choisi sans avoir été aucunement étudié; il a plutôt été choisi car il était le plus court donc le moins cher (?) et le plus vite fait (demande faite en mai 2018 par le pro-maire de Lac-Mégantic, Pierre Latulippe, au ministre du transport de l'époque, soit Marc Garneau), donc absolument pas basé sur la science et aujourd'hui on peut réaliser les lacunes que cela occasionne.

En plus de tous les autres inconvénients : l'abaissement de la nappe, l'assèchement des puits, l'affaissement des sols, destruction des milieux humides, d'érablières, de forêts, de fermes, etc. Sans compter la balafre que cette voie va laisser d'une façon permanente sur une route, la 204, qui, voilà quelques années, à la suite de subventions offertes par le gouvernement provincial, s'est fait refaire une beauté. Cette route se nomme la Route des Sommets. Le gouvernement provincial a payé pour l'embellir, tandis que le gouvernement fédéral payera pour la détruire.

Dans votre rapport, vous écrivez souvent au mode conditionnel, par exemple, « ne devrait pas ».

Tant et aussi longtemps que l'OTC ne pensera pas pouvoir dire à 100% qu'il ne craint aucun danger, vous vous devez de dire non à ce projet.

L'alerte a sonné, la responsabilité de cette possible catastrophe repose sur vous de l'OTC.

Concernant aussi le coût où ce projet est rendu, il est vraiment dépassé, dans un temps où la population ordinaire a de la misère à budgéter leurs fins de mois, personnellement, je trouve que c'est un scandale politique que d'aller de l'avant dans ce dossier.

Yolande Boulanger, expropriée pour la 3e fois et grand-mère d'une victime de la tragédie.